



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

**N°176/09/2014 : CESSIONS DE VEHICULES ET MATERIEL REFORMES -
AUTORISATION DE MISE AUX ENCHERES EN LIGNE**

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban a acquis au cours des années passées, des véhicules, matériels et mobiliers divers pour les besoins des services municipaux. Régulièrement, elle procède au renouvellement des véhicules, matériels et mobiliers obsolètes, économiquement non réparables ou dont elle n'a plus l'utilité.

Il s'agit de :

- véhicules divers (véhicules, utilitaires, poids lourds, non roulants, pièces...)
- Mobiliers (administratifs, scolaires...)
- Matériels de voirie
- Matériels des espaces verts
- Matériels de sports
- Matériels de cuisine
- Multimédias
- Outillages
- Divers (lots de pavés, plaques de ciment, grillages...)

Ces derniers sont alors retirés du parc actif, reformés, et entreposés au Centre Technique Municipal. Ils peuvent, si leur état le permet faire l'objet d'un don, d'une vente ou le cas échéant sont détruits.

Pour faciliter la gestion de ces biens réformés, et de permettre leur recyclage par toute personne intéressée, la Ville a fait appel depuis deux ans à un prestataire pour la vente en ligne.

Dans ce cadre, la Société AGORASTORE a été chargée en 2013, d'organiser la vente aux enchères en ligne via sa solution internet (www.agorastore.fr). Ce site est ouvert gratuitement à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits.

Le commissionnement de la Société AGORASTORE, est fixé à 10% TTC sur le prix total fixé au terme de la période d'enchère que chaque bien vendu.

Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant, et génèrent ainsi pour la Ville une recette en toute transparence.

Pour toutes les ventes dont le montant est inférieur à 4 600 €, Mme le Maire a été autorisée par délibération n°34 du 14 avril 2014 alinéa 10 – à prendre par décision la cession de ces matériels et mobiliers.

Au-delà de ce montant, il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente des véhicules et matériels qui ne sont plus utilisés par les services, suivants :

Nature du Bien	N° inventaire	Année acquisition	Commentaire (Mise à prix minimum)
Grue auxiliaire PLAFINGER PK 10 000 PERFORMANCE 7847 KB 82	7847 KB 82 Cession partielle	2002	<i>Grue auxiliaire vendue dans l'état. (6 000 €)</i>
Point à temps MAD 445 HG 82	445 HG 82	1981	<i>Point à temps double cabine – passage aux mines à faire – pas de pression d'huile moteur (5 000 €)</i>
Balayeuse « RAVO 560 »	RAVO5002	1996	<i>Non utilisée suite à la suite d'une balayeuse neuve plus adaptée au service. (8 000 €)</i>

Considérant que pour chacun de ces engins, la vente excédera 4 600 € ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à mettre en vente aux enchères en ligne les biens visés ci-dessus,
- charger Madame le Maire de la signature des documents afférents à la vente de ces biens.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **03 OCT, 2014**

De sa publication le : **03 OCT, 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

